

Bourses d'études hors Côte d'Ivoire

Les bourses d'études hors Côte d'Ivoire sont attribuées exclusivement à des étudiants ayant décidé d'entreprendre des formations spécifiques de l'Enseignement Supérieur n'existant pas en Côte d'Ivoire et représentant un intérêt pour le développement du pays.

Pour les études de Master, les bourses d'études ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants ayant obtenu une Licence avec au moins la mention « Assez Bien » aux cumuls des crédits, sans redoublement depuis la première inscription dans l'Enseignement Supérieur.

Pour les études doctorales, les bourses d'études ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants ayant obtenu un Master de Recherche avec au moins la mention « Bien » aux cumuls des crédits, sans redoublement depuis la première inscription dans l'Enseignement Supérieur.

La durée de la bourse d'études ne peut excéder la durée théorique du cycle d'études.

Les étudiants sollicitant une bourse pour des études doctorales doivent s'engager à servir leur pays pendant dix (10) ans au moins.

Les bourses d'études hors Côte d'Ivoire peuvent aussi être attribuées dans les cas suivants :

-Pour des étudiants admis aux concours d'entrée dans les Ecoles Inter Etats au sein desquelles la Côte d'Ivoire est membre.

-Pour des nouveaux bacheliers admis en Classes Préparatoires aux concours d'entrée dans les Grandes Ecoles françaises.

Le dossier de première demande de bourse d'études hors Cote d'Ivoire comprend :

- Un formulaire de demande de bourse d'études ;
- Une fiche de renseignements délivrée par le service en charge des bourses d'études ;
- Une lettre de motivation adressée au Ministre en charge de

Conditions d'éligibilité

l'Enseignement Supérieur ;

- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- Une photocopie certifiée conforme des notes du Baccalauréat et des notes de la classe de Terminale pour les nouveaux bacheliers ;
- Une photocopie des résultats scolaires ou universitaires de l'année pour les étudiants ou élèves inscrits dans un établissement d'Enseignement supérieur ;
- Une attestation de préinscription ou d'inscription dans un établissement d'Enseignement Supérieur à l'étranger ;